RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LE DÉPARTEMENT

[redacted]
Parent d'élèves
MALISSARD

- PATRICK LABAUNE
PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DÉPUTÉ DE LA DRÔME

PL/MCB

À Valence, le 13 octobre

Madame

Lors de votre rencontre en juillet dernier, Mme ANTHOINE, Vice-Présidente en charge de l'éducation, vous faisait part des raisons conduisant la collectivité à sectoriser la commune de Malissard sur le collège Camille VERNET de Valence.

Mme ANTHOINE a entendu vos inquiétudes ainsi que celles des autres parents d'élèves. Elle les a relayées auprès des partenaires concernés afin que nous puissions trouver de concert des réponses adaptées pour la mise en oeuvre des nouvelles mesures et accompagner ces changements. Elle a ainsi rencontré tour à tour Mme HENRY, Directrice des Services départementaux de l'Éducation Nationale, Mme PEYRARD, Présidente de Valence-Romans Déplacements (VRD) et Mr POCHON, Proviseur de la cité scolaire Camille VERNET.

C'est ainsi qu'elle a pu vous informer des droits ouverts aux collégiens ayant commencé leur scolarité dans un établissement, à savoir poursuivre celle-ci jusqu'en 3ème pour peu que les lignes de transport soient encore assurées.

Ce dernier point a fait l'objet d'une demande de Mme ANTHOINE auprès de Mme PEYRARD lors d'une rencontre le 20 juin dernier. Ces derniers nous informaient qu'un transport existe également depuis Malissard vers Chabeuil pour les élèves scolarisés au collège privé François GONDIN avec un terminus à la gare de bus du collège Marc SEIGNOBOS.

Mme ANTHOINE a exprimé le souhait également que la ligne de transport Malissard / Camille VERNET soit la plus directe possible, sans changement pour les élèves, en un minimum de temps de transport. Ces éléments ont été précisés lors d'une nouvelle réunion de travail le 3 octobre dernier avec le présidente de VRD et ses services. Au cours de cette rencontre VRD s'est engagé à accompagner la nouvelle sectorisation et donc à maintenir une ligne de bus entre Malissard et Chabeuil pour les élèves des deux collèges le temps nécessaire. Par ailleurs une ligne spécifique sera mise en place pour transporter directement les élèves de Malissard vers le collège Camille VERNET.

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement automatisé et sont destinées au Département de la Drôme. Les droits d'accès, d'opposition et de rectification prévus par la loi n°78-17 du 06/01/1978 modifiée s'exercent auprès du Président du Conseil départemental.
LE DÉPARTEMENT DE LA DRÔME – HÔTEL DU DÉPARTEMENT, 26 AVENUE DU PRÉSIDENT-HERRIOT, 26026 VALENCE CEDEX 9
TÉL: 04 75 79 26 26 – ladrome.fr

Concernant le lycée de secteur, et avec la confirmation de Mme HENRY, je peux vous informer que le rattachement de Malissard au collège Camille VERNET orientera vos enfants vers le lycée Camille VERNET.

[redacted]

Je vous prie de recevoir, Madame, mes meilleures salutations.

Patrick LABAUNE

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement automatisé et sont destinées au Département de la Drôme. Les droits d'accès, d'opposition et de rectification prévus par la loi n°78-17 du 06/01/1978 modifiée s'exercent auprès du Président du Conseil départemental.